



N'oubliez pas nos petits souliers !

Que ce soit au niveau national ou à PCA, on peut le voir ou le calculer, la crise sanitaire touche l'ensemble des salariés et plus particulièrement les plus fragiles.

PRIME COVID : Enveloppe d'1 Million d'euros

Vos élus CGT PCA ont été les premiers à mettre sur la table le sujet de la **PRIME COVID**, au prorata des jours travaillés (voir les anciens tracts) et à faire cette proposition en réunion à la Direction.

Tous les salariés étant tenus de mettre à jour leur position dans un Sirhus Covid spécialement dédié, la règle était plutôt simple à appliquer ! Cela évitait aux managers de faire des calculs d'apothicaires et ou de complaisances. Nous déplorons que la Direction, une fois de plus, ne prennent pas les choses en main à son niveau en fixant des règles claires, laissant encore une fois les managers face à une situation délicate et les salariés dans la crainte d'une attribution injuste !!

Nous espérons que les managers se serviront de l'outil COVID afin de calculer le montant exact à verser à chaque salarié et qu'ils sauront faire la distinction avec une enveloppe liée aux performances !

Une autre question se pose : la prime COVID est-elle la remplaçante de la prime Macron ?

Petit rappel des différentes primes ou enveloppes :

*La mise en place de la prime Macron (2018 et 2019) était basée sur le dévouement tant humain que commercial.
La mise en place de la prime Covid (enveloppe d'1 million d'euro) est essentiellement basée sur l'effort et le risque sanitaire encouru par certains de nos collègues.
L'enveloppe commerciale (Mars) est axée sur les résultats des commerciaux.*

- ⇒ En 2018, nous avons reçu 1000€
- ⇒ En 2019, nous avons reçu 700 € + un mug !
- ⇒ En 2020, bien malin celui qui sera capable de donner un montant pour chaque salarié, sachant que c'est à la main de chaque manager !! Malgré tout et sans faire de polémique, on peut s'avancer en faisant un calcul basique : $1\ 000\ 000 / 2500 = 400€$ BRUT !!!!!

CONCERNANT L'INTERESSEMENT EN AVRIL 2021

En moyenne le montant de l'intéressement était fixé aux environs des 6000€ durant ces dernières années.

Au vu du résultat annoncé de 90M pour 2020 face au 103M en 2019, associé aux dividendes versés cette année par la SAS la Boétie de 31,3M au lieu des 35M en 2019 de CASA et ajouté à cela la forte provision à hauteur de 40M à la place des 15M habituels, on est en droit de s'inquiéter sur le montant qui sera alloué aux salariés. D'autant que les 31M sont basés sur un crédit de 3 ans (impact futur sur les prochains comptes de résultat)

Si la chute est moins vertigineuse que prévu initialement avant cette opération via la SAS La Boétie, faudra-t-il quand même se réjouir ?

La communication faite par le DG ainsi que certaines organisations syndicales reste de la communication et nous préférons attendre avant de crier victoire !

La vraie décision, juste, montrant la reconnaissance de l'entreprise aurait été de décider d'abonder le PEE en puisant dans les réserves que l'on sait toutes et tous colossales afin que chaque salarié conserve le même niveau d'intéressement !